

**ARRETE n° DAJI-2025-173**  
**portant proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des**  
**représentants des usagers**  
**au Conseil de l'IUT de Cachan**

**Le Président de l'Université Paris-Saclay**

**Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;  
**Vu** le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;  
**Vu** l'arrêté du Président de l'Université n° DAJI-2025-079 du 07 février 2025 portant organisation des élections des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Cachan ;  
**Vu** la décision du Président de l'Université n° DAJI-2025-166 du 13 mars 2025 portant constitution du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants des usagers au conseil de l'IUT de Cachan ;  
**Vu** le procès-verbal de dépouillement en date du 13 mars 2025 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Les résultats du scrutin institué le 13 mars 2025 pour l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

**COLLEGE USAGERS**

Nombre de sièges à pourvoir	8 titulaires 8 suppléants
Nombre d'électeurs inscrits	864
Nombre d'émargements	53
Nombre d'enveloppes de vote dans l'urne	53
Taux de participation	6,13 %
Nombre de bulletins blancs	13
Nombre de bulletins nuls	6
Nombre d'enveloppes vides	7
Nombre de suffrage valablement exprimés	40

## Sont élus

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
Les Etudiants de l'IUT de Cachan	75,47%	1-Monsieur GAUDIN Jonathan 2-Madame LAAGUIR Laila 3-Monsieur RAVELOJAONA Luka Noah 4-Madame BENCHARA Wafa 5-Monsieur PHILIBERT Baptiste 6-Madame MARTIN Inès 7-Monsieur RICHARD DE SOULTRAIT Ludovic 8-Madame MESTRUDE Faustine 9- Monsieur FATET Gaëtan 10- Madame SIRINE Alix 11- Monsieur DOUALLA Marc-Olivier 12- Madame SERMET Sarah 13- Monsieur GUILLAS Achille 14- Monsieur CHARRON Arthur 15- Monsieur DE LASSARDIERE Léonard	Elu Titulaire Elue Titulaire Elu Titulaire Elue Titulaire Elu Titulaire Elue Titulaire Elu Titulaire Elue Titulaire Elu Suppléant Elue Suppléante Elu Suppléant Elue Suppléante Elu Suppléant Elu Suppléant Elu Suppléant

## ARTICLE 2 : Exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera inscrit au répertoire des actes administratifs de l'Université, publié sur son site internet et affiché dans les locaux de la composante.

Il sera communiqué sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Le directeur ou la directrice de la composante et la déléguée de la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 mars 2025

Camille GALAP  
Président de l'Université Paris-Saclay

